

**Décision DG n° 2014-182**

du **19 JUIN 2014** portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Prothèses de hanche à couple de frottement métal/métal » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

-----

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;**

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R. 5322-14 ;
- Vu** l'avis n°2012-01 du Conseil scientifique de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 4 juillet 2012 ;
- Vu** la délibération n°2012-11 du Conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 26 octobre 2012 ;
- Vu** la décision DG n°2014-175 du 19 juin 2014 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Prothèses de hanche à couple de frottement métal/métal » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du Comité scientifique spécialisé temporaire « Prothèses de hanche à couple de frottement métal/métal » pour une durée de 1 an :

M. BOISGARD (Stéphane)  
M. DELAUNAY (Christian)  
M. HENKY (Pierre)  
M. PASSUTI (Norbert)  
M. POUPON (Joël)  
M. TRACOL (Philippe)

**Article 2** : La Direction des dispositifs médicaux thérapeutiques et des cosmétiques est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 19 JUIN 2014

Le Directeur Général

  
Pr. Dominique MARANINCHI